

Image not found or type unknown



Retrait compte courant associé du gérant

Par **guy5959**, le **23/11/2008** à **09:40**

Bonjour
Je suis associé d'une sarl. J'avais un CCA de 7 600 € en juillet j'ai reçu 1 000 € alors que je demandais l'intégralité.
Mon gérant avait un CCA de 24 000 € et s'est retiré 15 000 € en juin.
Un gérant a-t-il le droit de gérer son CCA à sa guise alors que je dois pour ma part passer par une procédure LRAR.
Merci pour vos réponses
Guy